



ASSOCIATION FRANCE – TOGO

Paris, le 25 septembre 2015

PRIX LITTÉRAIRE FRANCE – TOGO 2016

Nous vous prions de bien vouloir diffuser le communiqué suivant, concourant à la promotion de la francophonie au Togo, par l'intermédiaire du Prix Littéraire FRANCE - TOGO qui vient d'être recréé à partir de 2015.

Nous vous remercions de votre appui, qui ne peut que favoriser la promotion de la francophonie au Togo et la découverte de nouveaux talents.

COMMUNIQUÉ DE L'ASSOCIATION FRANCE-TOGO

PRIX LITTÉRAIRE FRANCE – TOGO 2016

L'Association FRANCE-TOGO a le plaisir d'annoncer la reprise de son Prix Littéraire créé depuis 1985 dans le cadre de son soutien à la francophonie.

Ce prix a pour objectif d'encourager et de favoriser la découverte de jeunes talents de nationalité togolaise et d'expression française.

Il est soumis au règlement joint au présent communiqué.

Le Conseil d'Administration
Association FRANCE – TOGO
francetogocontact@gmail.com

ASSOCIATION FRANCE - TOGO

*Association loi 1901 - Préfecture de Paris - n° 321 06028 - J.O. du 19 avril 1978 -
Siège social : IHLER – 11 rue Visconti - 75006 Paris*

REGLEMENT DU PRIX LITTERAIRE FRANCE –TOGO

ARTICLE 1

Le prix littéraire « France – Togo » a été créé en 1985 par l'Association FRANCE-TOGO dans le cadre de son soutien à la francophonie.

Le prix a pour objectif d'encourager et de favoriser la découverte de jeunes talents, de jeunes « espoirs » de nationalité togolaise et d'expression française.

ARTICLE 2

Doté d'une somme de 600.000 FCFA (914,69 €), le prix est décerné tous les deux ans à un ouvrage de création littéraire écrit en français : roman, pièce de théâtre, essai, conte ou œuvre poétique. Ce prix est destiné à promouvoir l'édition de l'œuvre retenue.

Peuvent concourir :

⇒ des œuvres jamais éditées,

⇒ des œuvres en cours d'édition,

⇒ des œuvres déjà éditées, mais seules les œuvres éditées au cours de l'année précédant le dépôt de la candidature sont acceptées.

ARTICLE 3

Le prix est ouvert aux auteurs de nationalité togolaise et d'expression française âgés de moins de 40 ans au 31 décembre de l'année du concours.

Leur participation au concours est gratuite.

ARTICLE 4

4.1 - Date limite d'inscription

Les inscriptions doivent être adressées à l'attention du Président de l'Association FRANCE-TOGO et parvenir avant le 31 décembre de l'année du concours au siège social de l'Association.

4.2 - Présentation des œuvres

Les œuvres sont obligatoirement transmises par courriel à l'adresse ;

francetogocontact@gmail.com

Elles doivent être annexées en pièce jointe à leur candidature.

Dans ce courriel les candidats doivent indiquer leur nom, leur prénom, leur adresse postale, leur adresse courriel, leur numéro de téléphone ainsi que le titre de l'œuvre en concours.

Elles sont à adresser au Président de l'Association FRANCE-TOGO, en même temps que le « *Formulaire de candidature* ».

La présentation de l'œuvre doit obéir à la plus grande sobriété et répondre aux critères suivants :

- texte saisi sous PDF ;
- texte saisi dans une typographie classique et des polices de caractère comme « *times new roman* », « *arial* », « *arial narrow* », « *geneva* » ;
- taille de caractère comprise entre « **12** » et « **14** » ;
- interligne « normal » ;
- pagination « A4 ».

L'acte de candidature au Prix Littéraire France Togo implique la pleine et entière acceptation du présent règlement et des décisions du jury.

La non observation des règles fixées aux articles **4.1**, **4.2**, et **4.3** entraîne automatiquement l'exclusion du concours.

4.3 - Candidature

Les candidats doivent retourner rempli et signé, le « *Formulaire de candidature* » fourni par l'Association FRANCE-TOGO - dans les conditions fixées à l'article 4.1 - avec un curriculum vitae détaillé exposant leurs activités littéraires antérieures éventuelles (*Notice biographique*).

4.4 – Restitution des œuvres

Les œuvres ne seront en aucun cas restituées, Les auteurs sont donc invités à en conserver une copie

ARTICLE 5

Après validation des inscriptions, les ouvrages sont transmis par l'Association FRANCE-TOGO aux membres du jury.

La composition du jury est la suivante :

- Le Président de l'Association FRANCE-TOGO ou son représentant, et deux membres de l'Association.
- Un membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer désigné par le Bureau du Conseil d'Administration de l'Association FRANCE-TOGO.
- Trois personnalités, françaises ou togolaises résidant en France ou au Togo, reconnues pour leur compétence littéraire et également désignées par le Bureau du Conseil d'Administration de l'Association.

Le jury est présidé par le Président de l'Association FRANCE-TOGO ou son représentant.

Il se réserve le droit de ne pas décerner le Prix.

Il est entièrement souverain, ses décisions sont sans appel et ses choix ne sauraient donc être remis en cause ou contestés.

ARTICLE 7

L'Association FRANCE-TOGO et le jury déclinent toute responsabilité en cas de recours éventuels de tiers pour plagiat concernant l'authenticité des œuvres présentées.

Paris le 25 septembre 2015

Association France - Togo

Annexe : formulaire de candidature

ASSOCIATION FRANCE - TOGO

*Association loi 1901 - Préfecture de Paris - n° 321 06028 - J.O. du 19 avril 1978 -
Siège social : IHLER – 11 rue Visconti - 75006 Paris
Courriel : francetogocontact@gmail.com*

**PRIX LITTERAIRE FRANCE-TOGO
FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

NOM _____ PRÉNOM _____
(en lettres majuscules)

Date de naissance _____ Lieu de naissance _____
(lettres majuscules)

Nationalité _____

Adresse postale _____
(lettres majuscules)

Adresse courriel _____ N° de tel. _____
(lettres majuscules)

TITRE DE L'ŒUVRE PROPOSEE

ESSAI / ROMAN / PIÈCE DE THÉÂTRE / POÉSIE / CONTE
(entourer le genre proposé)

STATUT DE L'ŒUVRE

Non éditée

En cours d'édition :

Éditeur _____

Déjà éditée : Éditeur _____ Date _____

J'accepte sans réserve le présent règlement et les décisions du jury.

Date _____ Signature _____